



**NAMUR
CAPITALE**

Prime communale pour la réalisation d'un rapport d'audit logement

Formulaire de demande de prime



Plan Climat Energie
Namur s'engage !

Ce formulaire de demande, dûment complété et signé, accompagné de ses pièces annexes justificatives, doit être adressé au Collège communal dans un délai de maximum quatre mois, prenant cours à la date de notification de la décision définitive d'octroi de la prime du SPW pour le rapport d'audit logement, soit par dépôt contre récépissé à l'administration communale (Service Air, Climat et Energie), soit par voie postale ou électronique à l'adresse suivante :

Ville de Namur
Service Air, Climat et Energie
Hôtel de Ville de et à 5000 Namur
primesenergieclimat@ville.namur.be

(Merci d'écrire en majuscules)

La partie demanderesse :

Nom	
Prénom	
N° de registre national	
Adresse (Rue, n°, boîte, code postal, localité, pays)	
Téléphone	
E-mail	
N° de compte IBAN (doit être au nom de la partie demanderesse)	

Logement ou bâtiment faisant l'objet de la demande :

Adresse (Rue, n°, boîte, code postal, localité)	
Ancienneté du bâtiment	<input type="checkbox"/> Plus de 15 ans <input type="checkbox"/> Moins de 15 ans
Destination principale du bâtiment	<input type="checkbox"/> Logement <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez :

Pièces jointes

- Une copie de la notification du montant définitif de la prime octroyée par la Région wallonne pour le rapport d'audit logement
Date de la notification :
- Une copie de toutes les factures acquittées relatives à la réalisation de l'audit logement (ou facture(s) et preuve de paiement)
- Une copie du rapport de l'audit logement
- Autre(s) pièce(s) que vous estimez nécessaire(s) :
.....

Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné-e, :

- Déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de la prime communale pour la réalisation d'un rapport d'audit Logement ;
- Déclare autoriser que l'Administration communale puisse effectuer toutes vérifications utiles relatives, tant aux pièces fournies par la partie demanderesse, qu'au bien concerné.
- Déclare disposer d'un droit réel sur le logement (précisez : propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire, ...) :
- Déclare que toutes les informations reprises dans mon dossier de demande ainsi que sur le présent formulaire sont conformes et exactes.

Lieu, date et signature :

Toute déclaration fautive ou erronée peut entraîner le rejet de la demande ou l'obligation du remboursement d'une prime indûment perçue.

Protection des données

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire. Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par la Ville de Namur qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier. Ces données ne seront communiquées qu'aux autorités, instances, commissions et services utiles au traitement de votre dossier. La Ville de Namur peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si le SPW ou la commune estime de bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale, pour les besoins d'une procédure judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps qu'il existera un intérêt de les conserver pour le traitement et le suivi de votre dossier de demande.

Vous pouvez gratuitement rectifier vos données ou en limiter le traitement auprès de la Ville de Namur.

Vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant le responsable du traitement, le Délégué à la protection des données (ou Data Protection Officer- DPO) :

Déléguée à la protection des données

E-mail : dpo@ville.namur.be

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction de la Ville de Namur, vous pouvez introduire une réclamation sur le site internet de l'Autorité de protection des données (APD) : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/> ou contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be